

GESTION SPORTIVE ET VIE FEDERALE - FICHE N° VF-10  
SEPTEMBRE 2017

## L’AFFILIATION

### ► L’AFFILIATION, QU’EST-CE QUE C’EST ?

L’affiliation est la décision par laquelle une association à "objet sportif" intègre une fédération qui en aura fait la demande.

L’affiliation est également une première étape dans la procédure d’obtention d’un agrément. En effet, une association sportive qui a pour objet la pratique d’une ou plusieurs activités physiques ou sportives, et qui demande un agrément, doit être affiliée à une fédération sportive agréée. Or, cet agrément est très précieux pour les associations sportives ; c’est notamment grâce à lui qu’elles peuvent bénéficier de l’aide de l’Etat.

Enfin, l’affiliation entraîne l’obligation pour l’association sportive de respecter un certain nombre de devoirs à l’égard de la fédération à laquelle elle est affiliée : paiement d’une cotisation, délivrance d’une licence à ses membres, respect de certaines règles (relatives à l’entraînement des sportifs, à l’organisation des compétitions, etc.).

### ► LES AVANTAGES DE L’AFFILIATION A LA FFA

#### Un sentiment d’appartenance :

- **A une éthique** : l’athlétisme est le 1<sup>er</sup> sport olympique. On partage des valeurs communes (loyauté, courage, combativité, rigueur, respect, dépassement de soi,...).
- **A un réseau** par une représentativité au niveau départementale, régionale, nationale et internationale.

#### L’intégration à la vie sportive fédérale :

- **Donne l’accès aux compétitions officielles et championnats** (départemental, régional, national) organisés par la Fédération.
- **Permet d’avoir un classement individuel et/ou par équipe**

#### Un développement et projet de club :

- La fédération anime son réseau de clubs et de structures déconcentrées au travers des actions de promotion de la pratique.
- Elle met en place des **outils de développement, d’analyse et de valorisation des clubs** (à travers par exemple la [labellisation](#))

#### Un accompagnement adapté :

- **Donne l’accès aux services club** de la FFA (accompagnement et soutien juridique, administratif, marketing, ...)
- **Donne l’accès aux formations** de dirigeants, entraîneurs, officiels, anti-dopage, ...
- **Permet d’obtenir un contrat d’assurance** adapté à la pratique et l’organisation de l’athlétisme
- **Mise à disposition d’outil de communication** et de promotion de la pratique.
- **Un [guide des clubs](#) est mis à disposition.**

### ► COMMENT S’AFFILIER ?

Toute association qui désire s’affilier à la FFA, doit constituer, en un exemplaire, un dossier d’affiliation qu’elle adresse à la Ligue Régionale dont elle dépend.

➔ **Les coordonnées des Ligues Régionales sont disponibles [en cliquant ici](#)**

#### • **Composition du dossier administratif :**

- la **demande d’affiliation** signée du Président de l’association et dans laquelle figure l’engagement de respecter tous les règlements de l’IAAF et de la FFA. Pour les sections d’Athlétisme non autonomes des associations omnisports, cette demande devra être signée par le Président de l’association omnisports
- les statuts de l’association dans lesquels doit clairement apparaître dans l’objet :

**« l’organisation et le développement de la pratique de l’Athlétisme et/ou l’organisation de manifestations d’Athlétisme »**

- le récépissé de dépôt de la déclaration en Préfecture ou les références d'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance pour les associations du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ou encore au Haut-Commissariat de la République pour les associations de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française ;
- le [formulaire de renseignements généraux](#),
- un chèque bancaire du montant de la cotisation annuelle d'affiliation de l'association (somme de la part fixe fédérale et des parts régionale et départementale)
- le dépôt d'une demande d'au **moins cinq Licences** (nouveaux licenciés ou personnes non licenciées pour la saison administrative en cours et n'ayant pas été licenciées au cours de la saison administrative précédente) au moyen d'un [bordereau](#) intégralement rempli, accompagné du règlement correspondant.  
Le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général doivent obligatoirement figurer sur ce [bordereau](#) sauf s'ils sont déjà licenciés dans un autre Club.
- **Traitement et suivi du dossier d'affiliation :**
  - A réception du dossier d'affiliation, [la Ligue créera le club dans le système d'information fédéral nommé « SI-FFA »](#).  
Un numéro de club sera automatiquement attribué par le système. Le club sera alors sur le SI-FFA en statut « En cours d'instruction ».
  - [La Ligue procédera aux vérifications utiles](#) des éléments contenus dans le formulaire de renseignements généraux.
  - [Puis la Ligue numérisera les documents fournis](#). Ces derniers devront être intégrés dans la gestion documentaire de la base de données du SI-FFA.
  - [La Ligue créditera sur le SI-FFA le compte club](#) du montant de la cotisation annuelle d'affiliation (part fixe fédérale et parts régionale et départementale).
  - Enfin [le club recevra par courrier électronique toutes les informations pour se connecter au SI-FFA](#)

- **Cas des refus d'affiliation et des clubs radiés**

- En cas de refus de l'affiliation par la Commission Statut et Règlement Nationale, un courrier officiel motivant la décision sera transmis au Club avec une copie au Comité et à la Ligue, avec restitution à l'association des sommes éventuellement déjà créditées au compte Club.

- Tout Club radié qui souhaiterait à nouveau s'affilier à la FFA devra suivre la procédure d'affiliation et non la procédure de ré-affiliation.

Tout Club radié en cours de saison administrative et qui souhaiterait à nouveau s'affilier à la FFA, au cours de cette même saison administrative, devra suivre la procédure d'affiliation et non la procédure de ré-affiliation et s'acquitter du double de la cotisation d'affiliation annuelle (part fixe fédérale uniquement)

► **COMBIEN COUTE UNE AFFILIATION A LA FFA ?**

Le tarif d'affiliation est composé de plusieurs parts :

- Part fédérale : 130€
- Part régionale et départementale (variable selon le lieu d'affiliation)

**Exemple :**

*Pour la saison 2016-2017,*

*Un club de la Ligue Athlétisme du Grand Est et du Comité de Meurthe et Moselle*

- *Part Fédérale : 130€*
- *Part Régionale (variable) : 50€*
- *Part Départementale (variable) : 100€*

**TOTAL AFFILIATION : 280€**

- ➔ **Pour plus d'information sur l'affiliation consultez la circulaire administrative [en cliquant ici](#).**

**Bon à savoir !**

- **La saison administrative** est comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 août de l'année suivante
- **La saison sportive** est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre



### VOS SERVICES FFA

**Service adhérents :** [adhérents@athle.fr](mailto:adhérents@athle.fr)

*Questions relatives à votre affiliation.*

**Service emploi :** [emploi.clubs@athle.fr](mailto:emploi.clubs@athle.fr)

*Questions relatives à la gestion des ressources humaines et à l'application du code du travail et de la convention collective nationale du sport.*

**Service juridique :** [juridique@athle.fr](mailto:juridique@athle.fr)

*Questions relatives à la création de votre club (rédaction des statuts) et à l'offre assurance fédérale.*